

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

Vu la demande de M KARADAG Sinan, représentant de l'entreprise SARL FK, sis 1, Rue Louise Michel à STRASBOURG (67200) du 21/09/2023.

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de création et pose du réseau sec télécom Orange pour déploiement de la fibre pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation,

Arrête

Article 1: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

**Du 02 novembre 2023 au 04 novembre 2023,
17, Rue des Morilles,**

Règlementation 3.02.05 : Voies à vitesse limitée à 30 km/h

Règlementation 3.04.02 : Voies où le dépassement est interdit

Règlementation 4.03.02 : stationnement interdit et qualifié de gênant

Directives : La circulation de tous les véhicules s'effectuera par alternat réglé par piquet K10.

Les piétons devront prendre le trottoir d'en face.

Article 2: L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier ou de la manifestation. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3: La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SARL FK, sis 1, Rue Louise Michel à STRASBOURG (67200).

Article 4: Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5: Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evénements et Manifestations à la CTS
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- M. Cédric GROCHUSKI de l'Eurométropole de Strasbourg,
- M. KARADAG Sinan de l'entreprise SARL FK,
- Aux archives à la Mairie.

Fait le 25 SEP 2023, le Maire,

l'adjoint délégué
Camille MEYER

La Maire,
Michèle KANNENGIESEN

